

Voici maintenant les principaux points de ce projet que Léon XIII déclare grandiose et pieux au plus haut degré, et que l'on retrouvera probablement dans le document qu'il prépare :

“ 1o Protéger les forces de l'enfant contre les fatigues prématurées et sauvegarder son innocence ; 2o rendre la mère de famille aux occupations du foyer domestique et à l'éducation de ses enfants ; 3o étendre cette protection même sur les ouvriers adultes, pour empêcher que le travail journalier ne se prolonge au-delà d'une mesure raisonnable ; 4o enfin, garantir par la loi civile le repos des jours de fêtes, dont la sanctification est prescrite par Dieu lui-même.”

On sera sans doute curieux d'apprendre que le promoteur de ce projet s'est appuyé, pour justifier la nécessité d'un maximum de durée du travail, sur une lettre pastorale écrite en 1877, par celui qui devait, quelques mois après, se nommer Léon XIII. Jamais un socialiste n'a flétri en termes aussi énergiques l'excès de travail trop souvent imposé à l'ouvrier.

Pour rassurer ceux que certains économistes auraient pu effrayer, mentionnons encore le fait que la “ Civiltà ”, publiée sous les yeux du Pape, écrivait en 1888, que “ le pouvoir public a le droit de fixer un minimum de salaire ” au-dessous duquel il n'est pas permis de descendre.

Le projet que l'on discute en ce moment à la conférence de Berlin, est presque identique à celui de M. Decurtins, que le gouvernement helvétique avait accepté, et que Rome a loué. Il n'est donc pas étonnant que les catholiques allemands et le cardinal Manning aient approuvé sans restriction la patriotique entreprise de l'empereur d'Allemagne. Ce dernier, en effet, ne fait que suivre le sentier battu par les économistes catholiques, faire entrer dans le domaine pratique des idées émises depuis longtemps par le Souverain Pontife, des idées chrétiennes et catholiques, comme le déclarait Mgr Jacobini dans sa lettre à M. Decurtins. Tout protestant qu'il soit, il a eu le bon esprit de comprendre que les économistes catholiques et ecclésiastiques ont leur place marquée dans une commission nommée pour étudier la question ouvrière. Vouloir résoudre cette question sans leur concours, sans tenir compte de leurs idées et de leurs principes en pareille matière, c'est donner la preuve qu'on n'en sait pas le premier mot, c'est perdre son temps et son argent.

La nouvelle encyclique sur la question ouvrière démontrera que tout mouvement puissant en faveur de ceux qui souffrent, jaillit invariablement du cœur maternel de l'Église, et qu'elle a toujours